



Universiteit
Leiden
The Netherlands

**Appropriation foncière, migrations agricoles et conflits armés en pays
Dogon (Mali)**
Poudiougou, I.

Citation

Poudiougou, I. (2023, October 12). *Appropriation foncière, migrations agricoles et conflits armés en pays Dogon (Mali)*. Retrieved from <https://hdl.handle.net/1887/3643682>

Version: Publisher's Version

License: [Licence agreement concerning inclusion of doctoral thesis in the Institutional Repository of the University of Leiden](#)

Downloaded from: <https://hdl.handle.net/1887/3643682>

Note: To cite this publication please use the final published version (if applicable).

6

« *Lampo sègu* », ⁷² le gouvernement colonial en pays Dogon (1893-1960)

« Et ce fut la ruée vers la négaille. Les blancs, définissant un droit colonial international, avalisaient la théorie des zones d'influence : les droits du premier occupant étaient légitimés. Mais ces puissances colonisatrices arrivaient trop tard déjà, puisque, avec l'aristocratie notable, le colonialisme, depuis longtemps en place, n'était autre que le Saïf, dont le conquérant européen faisait – tout à son insu ! - le jeu. C'était l'assistance technique, déjà ! Soit. Seigneur, que votre volonté soit sanctifiée. Et exaltée. »

Ouologuem, Yambo, *Le devoir de Violence*, Seuil, p.52

La multiplication des difficultés naturelles (terres et eau) et leur combinaison avec les variables socio-démographiques ont créé une situation politique complexe et mouvante en pays Dogon dans cette première moitié du 20^{ème} siècle. Celle-ci est marquée par l'affaiblissement des chefferies affiliées aux empires peuls du Macina ou aux Toucouleur dans le Seeno-Gondo. Cet affaiblissement était aussi dû à la guerre qui opposa les Peuls du Macina aux Toucouleur dirigés par El Hajj Omar Tall (1797-1864) à partir de 1861-1864. Cette guerre qui finira par causer la fin de l'Empire peul du Macina est aussi celle qui a déclenché une nouvelle possibilité migratoire pour les Dogons vers la plaine. De nombreux lignages dogon avaient fait alliance aux Toucouleurs à travers Tijani Tall (1840-1888), le successeur d'El Hajj Omar Tall qui fait de Bandiagara, en 1867-1968, sa capitale et sa base à partir de laquelle continuer sa guerre contre les Peuls du Macina avec le soutien politico-militaire des Dogons. De nombreux lignages qui avaient été contraints à se replier commencent alors à réoccuper les sites abandonnés dans le Seeno-Gondo. Cette dynamique migratoire s'est mise en place selon des couloirs migratoires de réoccupation foncière de la plaine à partir des villages-mères situés en falaise et sur le plateau. Ces couloirs sont parallèles et suivent les trajectoires historiques du repli, un siècle avant, pour certains villages ou constituent également les tracés d'expansions de différents groupes dogons en termes d'occupation à la fois territoriale et politique. Les villages-mères comme Tiréli, Amani et Iréli, alignés le long de la falaise disposaient chacun une trajectoire précise de colonisation de la plaine. Partant de ces villages-mères, les lignages provenant de ces villages fondent des hameaux selon une tracée d'expansion qui se prolonge dans la plaine de manière, souvent, contiguë les uns aux autres.

⁷² *Lampo* est une déformation de l'impôt en dogoso. Quant à *sègu*, ce mot signifie collecte, mettre ensemble.

6.1 « De l'indirect rule à la française »⁷³

Cette dynamique migratoire vers le Seeno-Gondo s'est maintenue les décennies suivantes. Les anciens hameaux qui furent abandonnés ont été occupés et de nouveaux hameaux de culture sont nés le long des couloirs migratoires. L'alliance des Dogons avec Tijani Tall d'une part et la destruction progressive des chefferies peuls liées au Macina de l'autre ont créé un contexte relativement paisible dans la plaine et réduit progressivement les menaces liées aux pillages et razzias exercés par les cavaliers liés des chefferies peuls d'origine massinaké. Cependant cette montée d'une nouvelle hégémonie des Toucouleurs s'est heurtée à l'avancée des troupes coloniales, sous le commandement de Louis Archinards, qui ont occupé Niore en juin 1890 et Ségou en janvier 1891. Toutes deux, des villes importantes de l'empire Toucouleur. Ces conquêtes constituaient des menaces sérieuses pour Bandiagara, encore restée capitale de la domination des Toucouleurs.

Profitant des dissensions internes parmi les héritiers d'El Hajj Omar Tall (Bradshaw, 2021 : 122) au sujet de la poursuite du jihad omarien contre les infidèles (conquérants français) et l'acceptation de la proposition d'une alliance débouchant sur un protectorat. La poursuite du jihad était privilégiée par les partisans de Ahmadou, déchus par les Français à Ségou tandis que les dignitaires toucouleur réunis autour de Minuru Tall (successeur de Tijani Tall à Bandiagara) dont l'interrègne dura de 1888-1891, envisageaient la possibilité d'une alliance stratégique avec les Français qui leur permettait de continuer à pratiquer le commerce des esclaves et à contrôler les itinéraires commerciales le long du fleuve Niger. Les colonnes des troupes coloniales s'attaquèrent aux armées Toucouleurs et leurs alliés dogons en 1893.

Avec la prise de Bandiagara par les troupes coloniales en avril 1893, le pays Dogon est définitivement intégré dans la colonie du Soudan français d'abord avec le statut de protectorat. Puisque le 4 mai 1893, « *C'est en vertu des pouvoirs conférés par le gouvernement Français à Archinard, que celui-ci faisait Aguibou roi du Macina. Formule consacrée, de style autoritaire : il ne s'agissait plus de traité, mais de décision administrative. Le colonel insistait sur le fait que la promotion était une récompense de la fidélité et des bons sentiments témoignés par Aguibou à la France. La protection de celle-ci était assurée au nouveau royaume par la présence d'une garnison d'une cinquantaine d'hommes et d'un officier, stationnée à Bandiagara.* » (Saint-Martin, 1968 : 172). Le statut de « Fama du Macina » était une invention coloniale française qui plaçait Aguibou Tall et ce qui restait des territoires du Califat de Hamdallaye,

⁷³ Dans sa thèse sur le royaume de Bandiagara, Bradshaw décrit comment l'établissement de l'autorité coloniale sur Bandiagara s'est opéré en premier lieu sous la forme d'un gouvernement indirect, selon le modèle du protectorat avant de se transformer en administration directe par les Français à partir de 1893 (voir ci-dessous).

conquis par El Hajj Omar, sous l'autorité administrative du Gouverneur Grodet, nommé à la tête du Soudan français par un décret du 2 novembre 1893 (Sy, 1978 : 492). Cette situation d'« *indirect rule à la française* » (Bradshaw, 2021 : 140) ne dura pas longtemps car en 1903, la transformation de Bandiagara en résidence⁷⁴ puis en cercle ainsi que la nomination d'un administrateur civil déposséda Aguibou du peu de pouvoir qu'il lui restait. Cet état de fait a consacré la fin de l'hégémonie toucouleur sur toute la région mais aussi l'effacement des dernières traces de l'empire toucouleur d'El Hajj Omar Tall. Aguibou est ainsi devenu « *simple chef coutumier : il devenait uniquement le chef des Toucouleurs du cercle, n'ayant plus aucune autorité sur les autres populations, dont les chefs furent dûment informés de ce nouvel état de choses* » (Saint-Martin, 1968 :176). Le royaume de Bandiagara sur lequel Aguibou fut institué comme *fama* (roi) a été officiellement dissout le 12 février 1903 par un décret ministère des Colonies sur proposition du gouverneur général.



Figure 16: Bandiagara, Résidence (1920-1945), Archives nationales d'outre-mer

Cette nouvelle donne politique instaura également de nouvelles exigences comme le recrutement forcé des jeunes adultes pour les travaux de construction des

⁷⁴ Sy (1978) souligne que le terme Résidence était appliquée pour désigner un « *chef-lieu de la subdivision ou même à la subdivision tout entière. Au début, elle fut commandée par un militaire, généralement un lieutenant, et portait également le nom de poste militaire ; équivalent à la subdivision, elle en portera plus tard la dénomination. La résidence désignera enfin les locaux administratifs où résidaient et travaillaient le commandant de cercle ou le chef de subdivision, et leurs collaborateurs.* » Sy Moussa Oumar, (1978), « Provinces, cantons et villages du Soudan français, des origines à l'indépendance : I. la colonie du Soudan », In *Bulletin de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire*, vol.40, no.3.

routes (Tiquet, 2019) et l'introduction du *lampo sègu* (collecte de l'impôt) ou du *lampo todju* (paiement de l'impôt), qui est l'équivalent dans les langues locales de la levée des impôts par les familles pour les personnes âgées de 14 à 60 ans. Ce qui apparaissait comme une ouverture des territoires de la plaine, s'est rapidement transformé en une nouvelle forme de domination, cette fois-ci française, sur les populations paysannes. Les cavaliers peuls qui étaient longtemps craints dans la plaine avaient cédé leurs places aux différents chefs de cantons qui administraient les villages ou les ensemble villageois au nom de l'administration coloniale. En plus d'alourdir les charges de ces familles dogons nouvellement installées dans la plaine du Seeno-Gondo, l'obligation du *lampo sègu* provoqua, pour ces familles, la nécessité de prévoir des excédents agricoles destinés à la vente sur les marchés locaux ou de cultiver des produits agricoles expressément destinés à la marchandisation. Domo Pujugo du village Ogoduruna se rappelle cette période des premières collectes, le *sègu* :

Les premières collectes de lampo (impôt) ont été faites par les blancs. Ils parcouraient nos villages de Dinangourou aux villages de falaises et ensuite venaient dans le Seeno vers nous. Puis ils ont commencé à envoyer les Noirs qui travaillaient pour eux faire la collecte des impôts. Au début, il n'y avait pas d'argent. Les gens payaient l'impôt avec du coton filé (impôt en nature). Mais quelques années après les blancs n'acceptaient plus le coton, il demandait de payer en Boudou (argent). Nous n'avions pas d'argent. Tu ne peux pas imaginer les distances que l'on parcourait pour rassembler le numéraire nécessaire. Lampo nous a tellement fatigués, certains ont fui et ne sont plus revenus. Une fois le commandant est venu ici au village [Ogoduruna] en personne parce que le village n'arrivait pas à lever l'impôt nécessaire. Parfois on partait d'ici jusqu'à Douentza mais on pouvait aussi aller jusqu'à Ouahigouyou avec des charges de céréales à vendre pour pouvoir avoir un peu d'argent et payer. Ce n'était pas la pauvreté mais l'absence d'argent.

On a vu l'argent arriver dans nos vies avec lampo. Les billets de 20 francs, de 10 francs et de 5 francs... sont tous arrivés ici avec les blancs. Lorsqu'on partait vendre nos céréales sur les marchés, on l'échangeait contre des cauris. Puis on échangeait les cauris contre de l'argent que le blanc avait amené. Tu lui donnais 5 cauris contre 1 franc. Cela était une autre époque. Parfois on passait des semaines à circuler entre les foires hebdomadaires pour écouler les céréales. Certains partaient avec l'âne, d'autres portaient les charges sur leurs têtes. Tu ne pouvais pas revenir sans l'argent nécessaire sinon ceux qui collectaient l'impôt humiliaient le patriarche de votre famille.⁷⁵

⁷⁵ Entretien avec Domo et Ba'Yin Pujugo, Ogoduruna, août 2019.

Les propos de Domo démontrent d'une part l'intransigeance des chefs de cantons dans la collecte des impôts et les chaillements corporelles appliquées à ceux qui n'arrivaient pas à payer l'impôt. Ces considérations sur l'introduction de l'argent dans les sociétés villageoises ont émergé lorsque j'ai demandé à Domo les raisons de son émigration à Kumasi, au Ghana dans les années 1920. Son propos plaçait l'impôt au cœur des motivations qui poussaient de nombreux jeunes à émigrer « pour chercher l'argent » en travaillant comme salarier en dehors du pays Dogon. L'incapacité d'un lignage à payer ses impôts était à la fois une humiliation sociale au sein du village puisque les patriarches de ces lignages s'exposaient à la chicote et autre sanctions corporelles. L'extension des champs via le départ de certains membres du lignage dans la plaine ainsi que l'introduction de cultures marchandes étaient soutenues par les patriarches tout comme l'émigration vers Kumasi.⁷⁶ Cette situation sociopolitique nouvelle pousse l'administration coloniale à encourager les mouvements vers la plaine du Seeno-Gondo. Les terres situées en plaine se prêtent mieux à la culture de l'arachide, du coton et autres produits agricoles commercialisables. En encourageant l'installation de nouveaux villages dans la plaine, la colonisation a favorisé également l'interconnexion des foires hebdomadaires où ces produits étaient commercialisés. Les cauris obtenus sont ensuite échangés contre de l'argent servant à payer l'impôt.



Figure 17: Carte postale «paiement de l'impôt en nature», Bandiagara 1904, Collection Générale Fortier, Dakar

⁷⁶ Concernant la question monétaire et son lien avec le colonialisme, voir Karin Pallaver, (2022). "Introduction: Money, Colonialism and African Societies," in: Karin Pallaver (ed.), *Monetary Transitions*, chapter 0??, pages 1-28, Palgrave Macmillan.



Figure 18: Escorte de l'impôt en nature, Bandiagara 1904, Collection Générale Fortier, Dakar

Cette dynamique migratoire et de recolonisation foncière de la plaine s'est maintenue durant les décennies qui ont suivi la colonisation française dans la région. De nombreux hameaux de culture ont été fondés à partir des villages-mères sur le modèle du village de Woru décrit dans la première partie de cette recherche. Des premières années de 1900 à l'indépendance du Mali, cette migration agricole vers le Seeno-Gondo a donné lieu à la fondation de plus de cent villages. Si Jean Gallais observe que « (...) le début de l'ère coloniale est surtout marqué par une vigoureuse migration vers le Séno : 43 villages créés entre 1900 et 1914 d'après nos informations » (Gallais, 1975 :111), il faut ajouter que toute descente dans la plaine ne correspond pas à une nouvelle fondation. De nombreux lignages ont entrepris, à cette époque, une dynamique de réoccupation des hameaux ou villages qu'ils avaient habités avant le repli sur la falaise. C'est dans ce sens que j'utilise le vocable *réoccupation* qui me semble traduire le mieux une partie non négligeable des mobilités agricoles de cette première moitié du 20^{ème} siècle, en pays Dogon.

Entre 1914 et 1960, plusieurs dizaines de nouveaux sites d'occupation (ou de réoccupation) ont été fondés par différents groupes dogons dans le Seeno-Gondo. Cette première moitié du 20^{ème} siècle est caractérisée par la fondation de plus d'une centaine de villages, favorisant par la même occasion l'éclatement du vieux pays, l'accès à de nouvelles terres et à des récoltes meilleures. Les départs dans la plaine n'ont pas impliqué des ruptures avec les lignages restés dans le village-mère. Les premières années qui ont suivi le départ en plaine, les colons agricoles pratiquaient des aller-retour entre les villages-mères et les hameaux agricoles. Le paysan qui s'installait dans un hameau situé dans un périmètre proche du

village-mère (ce périmètre pouvant aller jusqu'à 10 kilomètres) restait partie intégrante du lignage et ses récoltes faisaient partie du stock général contrôlé par le patriarche. Progressivement certains se sont autonomisés et l'installation dans la plaine prenait ainsi une forme définitive. C'est dans ce processus que de nombreux hameaux de culture ont fini par devenir des villages autonomes. Cela qui parachevait également l'autonomisation du migrant vis-à-vis de la tutelle du lignage dans le village-mère sur certains plans (autonomie de gestion des récoltes, du bien foncier et du bétail, liberté de se convertir et de pratiquer les religions monothéistes sans contrainte lignagère notamment). Cette descente dans la plaine s'est faite cependant avec le maintien de certains rapports entre hameau de culture ou nouveau village et le village-mère. Les rapports matrimoniaux, la participation aux cérémonies lignagères comme les funérailles, les baptêmes, la désignation de nouveaux chefs de village ou encore l'exécution de certains rites agraires constituaient des moments de rassemblement de l'ensemble du groupe lignager, y compris ceux qui se trouvaient dans la plaine.

Entre autonomisation vis-à-vis des structures lignagères, liberté de cultes et obligation de paiement des impôts, les colons agricoles ont dû faire face aux exigences de l'administration coloniales. Celle-ci, soucieuse de mobiliser des ressources pour soutenir l'administration des territoires nouvellement occupés, les chefs coloniaux accordent une importance particulière à la collecte des impôts⁷⁷, à la mobilisation de main-d'œuvre par la force pour les corvées, aux recrutements de soldats indigènes ainsi que des écoliers pour l'école coloniale. L'emploi de la force est de rigueur en ces premières années de l'occupation coloniale (1903-1960). Les localités conquises par l'armée coloniale sont placées sous l'administration d'un chef militaire qui joue tantôt le rôle de commissaire de police, de juge, de chef militaire ou de collecteur d'impôts. Cette période correspond à ce que certains historiens qualifient de « *régime du sabre* » (Leroy, 2007). Les décisions les plus importantes sont entre les mains des officiers militaires qui opèrent sur le terrain.

Ainsi ce qui est conceptualisé comme pacification, *la paix coloniale* est, d'une part, la destruction des systèmes politiques locaux antérieurs à l'occupation coloniale. Une déstructuration des rapports sociopolitiques locaux qui se basent sur un recrutement des supplétifs de l'armée coloniale, les tirailleurs, parmi les populations marginalisées voire d'origine servile (Bayart, 2007). D'autre part, cette paix coloniale a correspondu à la mise en place d'un mode de gouvernement qui favorise la participation des populations locales au fonctionnement du régime colonial à travers les impôts, la création d'un système de foires hebdomadaires

⁷⁷ L'impôt en nature permettait à l'administration coloniale de payer, en partie, les salaires des soldats et fonctionnaires indigènes.

dans les villages ayant une importante concentration de populations comme Bandiagara, Douentza, Bankass et d'un ensemble de marchés de moindres importances.

La présence coloniale a, par ailleurs, instauré une situation de sécurité relative qui a garanti le développement de réseaux commerciaux locaux en pays Dogon. Les marchés locaux et les foires hebdomadaires sont interconnectés et cela a rendu possible la circulation des marchandises entre plaine, plateau et falaise. De telles interconnexions locales, durant les deux premières décennies de la colonisation, se limitaient à ces lieux où se concentraient les populations. Elles ont contribué à atténuer les risques de famine comme celles que la région dogon a connu au début du siècle comme entre 1913-1914 dans des lieux, tandis que les villages éloignés (et situés dans la falaise en particulier) restaient exposés à ces phénomènes car éloignés des réseaux routiers. Les premières connexions de certains villages à ce réseaux de marchés devient possible avec la réalisation de pistes liant Bandiagara à d'autres villages le long de la falaise d'une part et Bandiagara en direction de la Haute-Volta ne sont entreprises que des années plus tard. En particulier, c'est dans les années 1930 que la piste Bandiagara-Kassa passant par Sangha est réalisées, suivi de la poste reliant Bandiagara à la Haute-Volta en 1953 et enfin la piste Bandiagara-Dè-M'Borko en 1958 (Diawara, 1997 : 608).

Les marchés facilitaient la vente des excédents de productions agricoles de céréales et d'autres produits alimentaires comme l'échalote, le piment, l'oseille et d'autres produits maraichers. De manière indirecte cela favorise également la capacité des populations locales à mobiliser les ressources nécessaires pour le paiement de l'impôt à l'administration colonial et leur procure également la possibilité d'acheter des sacs de mil sur le marché de Bandiagara.

Comme chez Domo Pujugo, la collecte de l'impôt de capitation et la violence qui l'accompagnait restent encore ancrées dans les mémoires des patriarches en pays Dogon. L'administration coloniale s'est installée à Bandiagara en subdivisant le pays Dogon en divers cantons. Ces unités administratives et territoriales étaient placées sous contrôle de chefs indigènes, les chefs de canton dont les responsabilités essentielles étaient la collecte des impôts, le recrutement forcé de jeunes pour le service militaire colonial et pour les travaux forcés (corvées). Ces chefs locaux ont souvent profité de ces positions de pouvoir pour exercer une autorité totale sur les villageois et régler des comptes personnels dans les villages qui faisaient partie de leurs cantons.

Après l'établissement du régime colonial en 1893, Bandiagara devint un cercle alors que le reste du pays Dogon est divisé en 50 cantons à la tête desquels sont nommés des chefs de cantons issus des populations locales (Dougnon, 2007). Ces chefs de cantons concentraient en leurs mains tous les pouvoirs puisqu'au nom de l'administration coloniale, ils pouvaient à la fois arbitrer certains

différents mineurs, punir voire proposer des noms de certains notables locaux à l'interdiction de séjour en pays Dogon. Pour la collecte des impôts, ces chefs de canton pouvaient recourir à la torture et autres méthodes d'humiliation contre les chefs de famille. Dans différents villages de plaine comme de plateau ou de la falaise, les plus âgés se souviennent encore des noms de chefs de cantons qui ont usé du « *panga kéwèrè*,⁷⁸ morceau d'autorité » que l'administration coloniale leur avait confié contre les villageois. Dans son livre sur les migrations en pays Dogon, Dougnon décrit un de ces chefs en ces termes :

Le chef de canton le plus cruel était Baba Wembé. Quand il arrivait dans un village, il faisait piler du piment, y mêlait de la cendre et faisait appliquer ce mélange dans les parties intimes de ceux qui ne payaient pas l'impôt. Il faisait vendre les enfants des parents qui ne payaient pas l'impôt, ordonnait de frapper les jeunes, de mettre du feu à la barbe des vieilles personnes. Voilà pourquoi beaucoup de jeunes fuyaient le Pays Dogon. Il y a aujourd'hui 66 ans que le règne de Baba Wembé est révolu, mais le souvenir de cette période reste gravé dans la mémoire des gens du Plateau dogon (Dougnon 2007 : 68).

Dans les localités autour de Douentza, Miriam de Bruijn et Han van Dijk (1995) décrivent les modalités par lesquelles, l'administration coloniale s'est appuyée sur les chefs Peuls locaux dans la mise en place d'un système de prélèvement des taxes et de recrutement de la main-d'œuvre nécessaire pour les travaux forcés. Les chefs Peuls des cantons de Booni, de Dalla et de Hombori ont servi de relais en qualité de chefs de canton pour le prélèvement des taxes au sein des villages sous leurs influences respectives. À la différence d'autres chefs de cantons en pays Dogon, les chefs peuls pratiquaient avant le colon des taxes islamiques (la zakat) pour les pouvoirs peuls précoloniaux comme les empires du Macina de Sekou Amadou et ensuite pour les Toucouleurs qui leur ont succédé. De Bruijn et Van Dijk expliquent « *Collection of taxes became the central role of the chiefs witch meant a severe reduction of their status. (...) They had to collect the taxes in the villages that were part of their cantons. They made survey list, written in Arabic by the moodibaabe. The chiefs were allowed to keep part of the tax (5%). They also had the task of recruiting soldiers or others to work on public works among their people* ». (De Bruijn et Van Dijk, 1995 : 75). Avec l'administration coloniale, certains de ces chefs peuls locaux ont été incorporés dans l'administration coloniale et soumis aux administrateurs coloniaux. Ils rendent compte à ces derniers tout en disposant de la liberté de faire usage de leur titre de chef de canton comme ils le souhaitent (notamment en abusant de ceux qui paient en retard ou ceux avec lesquels ils ont des querelles personnelles à régler). Ces deux

⁷⁸ Entretien avec Domo et Ba'Yin Pujugo, Ogoduruna, août 2019.

auteurs soulignent l'ambivalence du pouvoir colonial vis-à-vis des chefs peuls de Boni, de Dalla ou de Hombori. Pour toute la première partie du 20^{ème} siècle, les chefs peuls ont tiré profit de leurs nouveaux statuts puisque localement ils représentaient le pouvoir colonial. Ils nous permettent également de saisir une autre dimension des abus que les chefs de cantons exerçaient sur les villageois au moment de la levée des impôts. Le fait de disposer de 5% des sommes collectées peut être considéré comme une forme de rétribution de ces chefs de cantons. Cependant cela a pu exacerber davantage les logiques répressives des chefs vis-à-vis des personnes en défaut de paiement ajoutant le gain économique à la dimension symbolique de la violence sur les indigènes.

Par ailleurs, les traitements que les administrateurs coloniaux appliquaient aux chefs de cantons en pays Dogon ont varié d'une région à une autre : dans une partie du pays Dogon les chefs qui opposèrent peu ou pas d'hostilité à l'égard du régime colonial ont pu être incorporé comme chefs de canton dans l'administration coloniale. En revanche ceux qui opposèrent une résistance ont vu leur autorité s'évaporer et le titre de chef de canton confié à une autre personne souvent en contradiction avec l'organisation politique locale. Ce scénario de changement de pouvoir voire de renversement des situations entre dominants et dominés sont parfois été des faits nés de malentendus. C'est le cas du chef de canton de Mondoro [mettre son nom et l'année de sa nomination] décrit par Isaïe Dougnon en ces termes :

Lorsque la région de Mondoro a été conquise par les Français, les soldats Blancs sont venus à Douna pour demander aux habitants d'envoyer quelqu'un qui servirait d'intermédiaire entre les populations de Mondoro et l'administration coloniale basée à Bandiagara. Pour les notables de Mondoro un homme de la catégorie des clients ne pouvait assurer une cette fonction. Ils ont choisi Allaye Batomon qui était l'esclave du chef coutumier de Mondoro. L'administration lui a confié les pleins pouvoirs pour diriger Mondoro. Il est revenu de Bandiagara avec quelques soldats blancs qui l'ont présenté aux notables comme le nouveau chef. Les habitants de Mondoro ont conclu à un malentendu, puisque l'homme par sa condition sociale ne pouvait pas assumer ce rôle, du moins à leurs yeux. Il était le serviteur de Youroyama, l'ancien chef. En fait Allaye Batomon prétendait, auprès des Blancs, être plutôt son fils. Les soldats Blancs s'en sont retournés et on fait leur rapport au commandant de Bandiagara. Le lendemain, le chef légitime a envoyé, à son tour, quatre émissaires. Au commandant de Bandiagara pour lui signifier le refus de Mondoro de se soumettre à Allaye Batomon.

Une semaine plus tard, le commandant a délégué son adjoint, Ben, pour confirmer Allaye Batomon dans ses fonctions. Au cours de la réunion certains paysans ont battu Ben, fracturé son bras, brisé son casque et sa montre. Parmi ceux qui ont

brutalisé le commandant Ben figurait le père de l'ancien directeur de l'Office du Niger, Issa Ongoïba. Au total, trente-six personnes ont été arrêtées et condamnées à cinq ans de prison ferme à Kidal. Lors de la tournée du Gouverneur général, Aguibou Tall, l'interprète à Bandiagara, a remis à ce haut fonctionnaire une lettre qui relatait la vraie version des faits. Le Gouverneur, après avoir lu la lettre, a confirmé la nomination d'Allaye Batomon, mai a réduit les peines de prison de cinq à un an. Cependant chaque condamné devait payer une caution de 500 francs. Les villageois ont dû vendre leurs bœufs pour payer la caution. Les condamnés ont été libérés mais avec interdiction de séjour au pays Dogon (Dougnon, 2007 : 64-65).

D'autres situations similaires sont contées par les patriarches au sujet de leurs villages et les chefs de cantons dont certains résidaient à Bandiagara. Dans les villages placés sous leur contrôle, ces derniers jouissaient d'une libre administration des affaires et pouvaient disposer des services des gardes pour infliger des sanctions corporelles à ceux qui s'opposaient à leurs décisions ou désirs. Ces distorsions s'ajoutaient à d'autres mutations sociopolitiques notamment l'introduction de l'impôt de capitation, le recrutement pour les jeunes pour les travaux forcés, le transfert forcé de certains notables et leurs familles dans les sites de grands chantiers coloniaux ainsi que l'engagement forcé et volontaire de certains Dogons dans les troupes coloniales forment autant de facteurs historiques qui ouvrent le pays Dogon au monde extérieur.

6.2 La colonisation française et la migration des Dogons hors du terroir dogon

Les populations qui occupent l'espace du pays Dogon ont une longue et riche tradition migratoire qui plonge ses origines dans l'histoire du peuplement de la région. Les travaux forcés (corvées), l'impôt, l'école, l'enrôlement forcé dans les troupes coloniales sont autant d'évènements qui vont s'enchevêtrer en ce début du 20^{ème} siècle pour transformer profondément le paysage politique et social de cette région. Ces évènements vont plonger les habitants du pays Dogon, comme d'autres populations indigènes, dans un monde en mouvement, un monde nouveau et global : l'Afrique occidentale française (A.O.F.). Celle-ci est le nom donné à l'ensemble des territoires contrôlés, en Afrique de l'Ouest, par l'empire colonial français à partir de la deuxième moitié du 19^{ème} siècle. Mais l'existence de l'entité politique AOF n'a été effective qu'à partir du décret du 16 juin 1895. Dans cette configuration territoriale de la colonie de l'Afrique occidentale française (A.O.F.), les territoires intérieurs comme le Soudan français étaient considérés des territoires pourvoyeurs de mains-d'œuvre. Les recrutements forcés des travailleurs indigènes et leur mise au travail forcé par le pouvoir

colonial entretient un rapport étroit avec le monde esclavagiste du temps des royaumes précoloniaux Bamanans, Peuls et Mossis.

Si l'esclavage était interdit à partir de 1794 puis réinstitué en 1802 avant d'être définitivement aboli dans les années 1848, les lois abolitionnistes étaient peu ou pas en vigueur dans certaines parties de la colonie du Soudan français des années 1900 (Bradshaw 2021). Ainsi durant toute la période de la conquête les militaires coloniaux ont relativement laissé la pratique de l'esclavage suivre son cours dans certaines zones contrôlées notamment dans le royaume du Macina, placé sous protectorat français, à partir de 1893. Ainsi les alliances avec les chefs locaux (pratiquant les razzias pour prélever des esclaves) permettaient d'avoir des chefs alliés à la cause coloniale mais surtout de recruter massivement, en rachetant les personnes de condition servile, pour grossir les rangs des troupes coloniales.

En 1904, le territoire qui correspond à l'actuelle République du Mali a été intégré dans la colonie du Haut-Sénégal. De nombreux travaux ont été entrepris par le colonisateur comme l'Office du Niger⁷⁹ et d'autres projets qui visaient la création d'une économie agricole coloniale à travers des cultures comme le coton ou le sucre entre autres. Ces projets coloniaux de grande envergure nécessitaient une main-d'œuvre conséquente parmi les indigènes. Pour de nombreux jeunes hommes qui ont d'abord migré dans la plaine du Seeno-Gondo, à la fin du 19^{ème} siècle pour réoccuper les terres agricoles, ces différents projets coloniaux ouvrent la possibilité d'entreprendre des initiatives individuelles en affrontant le danger du voyage et l'incertitude de l'immigration. Les départs sont ainsi motivés par le désir du travail salarié, la découverte de nouveaux centres urbains et le retour triomphal dans les villages après quelques mois ou quelques années.

Cependant la migration des jeunes dogons en dehors de leurs terroirs vers des régions lointaines et inconnues a été nourrie par les imaginaires de ces villes où sont partis travailler (par la force) des jeunes de leurs villages. Jean Gallais (1957 : 107) fait état de la présence de jeunes hommes du pays Dogon parmi ceux que la colonie avait enrôlés pour travailler sur des grands projets de chemin de fer comme Dakar-Niger et Conakry-Niger inaugurés respectivement en 1904 et 1905. Ces hommes, parfois recrutés de forces et d'autres candidats volontaires,

⁷⁹ L'Office du Niger est l'un des projets de développement agricole dans le delta inondé du fleuve Niger mis en place par l'empire colonial français. Au départ prévu pour la production du coton, les conditions écologiques ont conduit à un changement de vocation et ainsi l'Office est devenu l'un des plus importants projets de l'agriculture irriguée en Afrique de l'Ouest. Voir, Morabito Vittorio. (1977) « L'Office du Niger au Mali, d'hier à aujourd'hui. » In : *Journal des africanistes*, tome 47, fascicule 1. pp. 53-82 aussi, Keita, N., Bélières, J., & Sidibé, S. (2002). « Extension de la zone aménagée de l'Office du Niger : Exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles au service d'un enjeu national de développement ». In Orange, D., Arfi, R., Kuper, M., Morand, P., & Poncet, Y. (Eds.), *Gestion intégrée des ressources naturelles en zones inondables tropicales*. IRD Éditions. doi: 10.4000/books.irdeditions.8663

partis travailler dans les villes naissantes ouest-africaines et d'autres recrutés dans le service militaire colonial ont rapporté au village des récits de la vie urbaine, des vêtements mais aussi les premiers échos du travail salarié. Dans cette perspective, les travaux de Isaïe Dougnon sur les migrations dogons situent les premiers départs aux alentours de la famine des années 1913-1914. Dans certaines familles, partir a pu signifier trouver de quoi aider les parents restés dans les villages à se procurer quelques sacs de petit mil en attendant la prochaine saison pluvieuse. À cette époque, l'Office du Niger était connu comme une destination où les migrants pouvaient trouver du travail, en raison de la forte demande de main-d'œuvre indigène que ce projet nécessitait. D'autres destinations des migrants dogons de cette époque sont Kumasi dans l'actuel Ghana et Abidjan dans l'actuelle Côte d'Ivoire. D'autres étaient également envoyés à Diré dans la région de Tombouctou où d'importants travaux d'aménagement agricole étaient envisagés. Ces premiers migrants dogons (et d'autres indigènes qui travaillaient de force sur ces chantiers coloniaux) devaient d'une part s'exécuter pour bien accomplir leurs tâches.

D'autre part, ces jeunes devaient également soutenir leurs familles respectives pour le paiement de l'impôt. Cette première génération de migrants dans l'Office s'est ainsi trouvée doublement prise au piège d'un système colonial inique que certains fuyaient en partant loin du Soudan français. Aller à Kumasi signifiait ainsi sortir du contrôle de ce système colonial français et espérer avoir un travail salarié et régulièrement payé. Ainsi cette destination exerçait une influence majeure sur les migrants attirés par le travail salarié, le désir de se procurer des habits occidentaux et autres objets d'apparat. En plus de l'émancipation sociale et du prestige auxquels le migrant accède en devant un héros ayant réussi en affrontant des conditions difficiles et un moment inconnu, la brousse, les premiers migrants reviennent aussi avec des capacités linguistiques nouvelles : ils parlent souvent haussa, bamanankan et l'anglais de Kumasi.

Les travaux d'Isaïe Dougnon apportent un éclairage sur du phénomène migratoire en pays Dogon durant cette première moitié du 20^{ème} siècle. En se focalisant sur les migrations des Dogons dans l'Office du Niger et au Ghana, son ouvrage permet de comprendre qu'il s'agissait avant d'une migration majoritairement masculine durant les premières années de 1900. Si la mise en place de projets structurants comme l'Office du Niger était pensée comme une attraction pour la main-d'œuvre indigène, les conditions de travail et de rétribution des travailleurs se sont révélées en deçà de ce que désiraient les jeunes gens qui partaient à la recherche d'un travail salarié. Ainsi Kumasi s'est imposé comme une destination de premier ordre aux yeux de nombreux jeunes dogons dans la première moitié du vingtième siècle. Cette ville ghanéenne était également devenue un moyen d'échapper au contrôle et aux abus des chefs de cantons. Un tel phénomène de migration pour

fuir les abus est décrit également par de Bruijn et van Dijk concernant les villages peuls se trouvant dans la région de Douentza (De Bruijn et Van Dijk, 1995). Pour échapper aux abus ou s'opposer aux politiques coloniales, de nombreux notables peuls auraient tout simplement choisi la migration comme mode d'action.

Les femmes étaient peu actives dans les dynamiques migratoires hors du pays Dogon durant cette première moitié du siècle. Les migrants dogons qui ont été contraints à s'installer hors du pays Dogon comme dans l'Office du Niger par l'administration coloniale étaient rejoints quelques années plus tard par leurs épouses et enfants. À l'arrivée, celles-ci pouvaient participer aux travaux agricoles lorsque leurs hommes pratiquaient le « *travail de noir* » (Dougnon, 2007) dans les rizières mais aussi entreprendre des initiatives de manière autonome en pratiquant l'horticulture par exemple. Ainsi peu d'entre elles étaient concernées à cette époque par les migrations hors du pays Dogon. Pour le service militaire, les travaux forcés, mais aussi pour l'école, ce sont les hommes qui faisaient objet de pression par les chefs de cantons. La même logique était valable pour le paiement des impôts de capitation. Le chef de famille était chargé de pourvoir au paiement des impôts de l'ensemble des membres de sa famille (enfants et épouses) mais aussi de ses biens en cheptel. Ce chef de famille se faisait aider par les enfants mâles en âge de travailler. Ces hommes en âge de travailler furent de ce fait les plus concernés par les migrations hors du pays Dogon durant cette première moitié du 20^{ème} siècle. Ils représentaient d'une part la force dont le colonisateur avait besoin dans les rangs de ses troupes coloniales mais aussi les bras valides nécessaires à l'exécution des travaux publics.

Les travaux sur cette première phase de la migration des Dogons laissent comprendre que la participation des femmes à cette phase s'est configurée selon plusieurs stratégies (Rodet, 2014). La littérature ne les décrit pas comme initiatrices du départ ou des candidates potentielles à l'émigration. À côté de celles qui rejoignent leurs maris, certaines femmes partaient également en compagnie de leurs amants après avoir rencontré des difficultés pour faire reconnaître leur amour auprès des parents (Blum et Rillon, 2020). Le contrôle social des aînés de la vie quotidienne des villageois et les restrictions liées aux normes matrimoniales pouvaient conduire certains jeunes hommes et femmes de « fuir » vers la ville. Les fuites de jeunes femmes et hommes ne peut être pris ici comme un facteur structurant en termes de variables migratoires à cette époque comparativement aux migrations des épouses et des enfants qui ont représenté une force de travail indispensable à l'installation dans un nouveau village dans le Seeno-Gondo. Pour ceux qui restent dans les terroirs dogons mais aussi pour les migrants qui partent travailler dans à l'Office du Niger comme colons agricoles l'installation dans ces nouveaux ne pouvait être envisagée sans le concours de la force de travail des femmes. Enfin, cette sous-représentation des femmes dans le processus migratoire

de cette première moitié du 20^{ème} siècle saurait ne sous-estimer leur centralité quant à la prise de décision d'émigrer des jeunes hommes. Qu'elles soient mères ou épouses voire filles, le départ en plaine pour la création de hameaux ou de nouveaux villages ainsi que l'émigration vers des régions éloignées du pays Dogon devaient nécessairement se fonder sur l'adhésion préalable des femmes. Dans ces deux formes de migration, les femmes ont constitué une force de travail sans lesquels les maris réussiraient rarement à s'installer en dehors du village-mère. Contrairement aux mouvements hors des terroirs du pays Dogon, la descente dans la plaine du Seeno-Gondo est décrite par Jean Gallais comme un mouvement d'une très grande ampleur. Cette dynamique de recolonisation foncière de la plaine est entreprise, au départ, sous l'œil des chefs de lignages. Ceux qui fondaient les villages en plaine restaient liés aux structures lignagères des villages sur le plateau ou dans la falaise. Accompagnés de leurs épouses et de leurs enfants, ce furent surtout ceux qui occupaient les positions de cadets sociaux dans les villages-mères qui furent les plus nombreux à partir lors des phases successives de réoccupation de la plaine. Ainsi les femmes et les enfants constituaient une force de travail indispensable pour l'exécution des travaux nécessaires à l'ouverture de nouveaux champs. C'est aussi dans la plaine du Seeno-Gondo que se sont installés en majorité des migrants en raison des difficultés d'intégration dans le « vieux pays Dogon », les villages-mères. Les conversions à l'islam et les missions catholiques, l'individualisation des biens et le désir d'émancipation des jeunes et des migrants de retour vis-à-vis du poids des anciens et des normes socio-lignagères du vieux pays Dogon ont été des facteurs favorisant la réoccupation rapide de la plaine. Gallais insistait sur ces différents facteurs qui ont influencé les décisions des jeunes hommes et de leurs familles de s'installer dans le nouveau pays Dogon. Il concluait ainsi :

Laustérité du milieu, la lourdeur des travaux agricoles, la force de l'animisme deviennent intolérables pour beaucoup de ceux qui reviennent au village et qui sont alors soumis à l'appel du Nouveau Pays Dogon. Considéré dans ses rapports avec le Vieux Pays Dogon, la migration lointaine et momentanée apparaît en fait comme initiatrice de la colonisation agricole du Nouveau Pays (Gallais, 1975 : 108).

Dans sa partie introductive de son livre, Isaïe Dougnon (2007) évoque ce désir d'émancipation des jeunes générations, ayant fait l'expérience de la migration hors du pays ou qui se sont convertis à l'islam ou au christianisme en ces termes :

En 1975, un village de Guimini s'est vidé d'une partie de sa population au profit de l'Office du Niger dans la région de Ségou. Ces paysans ont quitté leur village car, après s'être convertis dans à la religion protestante, ils avaient refusé que leurs

épouses s'isolent dans les yapunu giro, la maison des femmes en menstruation. Le Conseil des sages a exigé leur départ du village. Dans une autre localité, près de Ningari, des paysans revenus de La Mecque ont tenté d'interdire la préparation de la bière locale. Ils n'y sont pas parvenus. Ils sont repartis pour La Mecque d'où ils proposent des mesures de lutte contre la consommation de la bière de mil (Dougnon, 2007 : 34).

Tout en consolidant les conclusions de Gallais concernant les difficultés du vieux pays Dogon à accueillir ses migrants de retour, Dougnon met l'accent sur ces facteurs non économiques et qui s'ajoutent à d'autres facteurs comme l'insuffisance des terres agricoles. Il convient alors de reconnaître que les événements politiques majeurs qui ont marqué ce début du 20^{ème} siècle notamment la fin de la domination des empires locaux (Mossi, Macina, Toucouleur) ainsi que le passage de cette région sous le contrôle colonial d'abord sous forme de protectorat puis par administration directe sont indissociables des grandes mutations internes au pays Dogon.

Je me suis ici proposé de faire un rappel historique des mouvements migratoires contemporains en pays Dogon afin de situer les migrations des Dogons vers le Wassolon dans cet ensemble. Ainsi, mon intérêt s'est particulièrement concentré sur la première moitié du siècle dernier. J'ai ainsi adopté le postulat que ces phénomènes migratoires dérivent en partie des pressions sociales produites par les aînés sociaux d'une part et par le système colonial d'autre part. Dans cette veine, le départ vers la plaine du Seeno-Gondo a pu constituer un moment où de nouvelles possibilités se sont dessinées pour les cadets sociaux. Ces derniers se libèrent ainsi des tutelles lignagères et s'émancipent de cette lourdeur des travaux mais surtout des structures sociales qui les maintiennent dans le stade de perpétuelle dépendance. Les fondations de villages en plaine ont été suivies par les migrations vers les centres urbains de la colonie du Soudan français et vers d'autres régions situées en dehors du domaine colonial français comme Kumasi et Accra.

Ces grandes mutations sociales, politiques et économiques changent les horizons d'attente des populations rurales. Si certains villageois avaient perçu les recrutements pour le service militaire et les travaux forcés comme une mise en condition d'esclavage, en souvenir des pratiques esclavagistes de l'Empire peul du Macina, ils ont saisi l'ouverture plus ou moins forcée que le système colonial a imposée aux populations paysannes en faisant du Soudan français un espace pourvoyeur de main-d'œuvre pour le reste des territoires de l'A.O.F. Il résulte ainsi que la colonisation a participé à la propagation des représentations de la vie urbaine comme un horizon d'attente parmi les jeunes. En pays Dogon, comme dans d'autres régions du Soudan, l'émigration des jeunes s'est constituée en une

pratique sociale qui favorise l'émancipation du poids de la tradition et des abus des chefs de cantons. Le passage en revue des facteurs qui poussaient les jeunes au départ démontre qu'à travers l'impôt de capitation, le recrutement pour le service militaire et les travaux forcés, les politiques coloniales ont été l'une des raisons principales du départ en dehors du pays Dogon. Certains partaient afin de disposer du numéraire nécessaire pour payer les impôts, d'autres fuyaient les travaux forcés et les humiliations des chefs de cantons.

